

Image not found or type unknown



Degradation volontaire d'un mineur

Par **millon I**, le **20/02/2010** à **15:23**

Bonjour, mon fils vit chez son père, celui-ci le laisse sortir le soir sans surveillance, il a volontairement dégradé plusieurs biens, il est convoqué devant le tribunal, est-ce qu'en étant sa mère et ayant l'autorité parentale partagée, je devrais payer la dépense des plaintes déposées ? ou est-ce mon fils ? ou son père ? merci de vos réponses